

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 439

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 50, substituer aux mots :

« cinq ans »

les mots :

« douze ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version du Sénat.